

COMMUNE DE MOMAS

- 64230 -

Séance du 25 février 2021

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Convocation du 18 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le 25 février à 20 heures 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MOMAS se sont réunis sous la Présidence de Monsieur Daniel ESTRADE, Maire.

Présents : Mmes et Mrs ESTRADE Daniel, PEDURTHE Jacqueline, LECLERC Georges, BROUGE Virginie, ARETTE Patricia, ARNAL Sébastien, CELERIER Céline, FONSECA Daniel, LARQUE Jean-Louis, MANOTTE Patricia, ARRETTE HOURQUET Corinne, LABORDE Valérie, MASSOU DIT LABAQUERE Jean-Marc, LAFERRERE Yannick

Absent excusé : MOULIS Bernard

Secrétaire de séance : Patricia MANOTTE

Création d'un poste d'Adjoint d'Animation

D-2021-02-01

Le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi non permanent d'Adjoint d'animation à temps non complet pour assurer le bon déroulement de l'accueil des élèves de l'école primaire et maternelle de Momas, en raison de la période d'urgence sanitaire pour faire face à l'épidémie de covid-19.

L'emploi serait créé pour la période du 22/02/2021 au 22/02/2022.

La durée hebdomadaire moyenne de travail serait fixée à 2 heures.

Emploi	Grade(s) associé(s)	Catégorie hiérarchique	Effectif budgétaire	Temps hebdomadaire moyen de travail	Fondement du recrutement en qualité de contractuel
Animateur garderie et périscolaire	Adjoint d'animation	C	1	2 h / hebdomadaire	Art 3.I 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984

Cet emploi appartient à la catégorie hiérarchique C.

Le tableau des emplois sera complété comme suit :

L'emploi serait pourvu par le recrutement d'un agent contractuel en application des dispositions de l'article 3.I 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée relative à la Fonction Publique Territoriale qui permet le recrutement d'agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale cumulée de 12 mois par période de 18 mois consécutifs.

L'emploi pourrait être doté du traitement afférent à l'indice brut 353 majoré 329.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE - la création à compter du 22/02/2021 d'un emploi non permanent à temps non complet d'Adjoint d'Animation, représentant 2 h de travail par semaine en moyenne,
- que cet emploi sera doté du traitement afférent à l'indice brut 353 majoré 329,

AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération,

PRÉCISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Travaux de Voirie communale 2020 – Facture SANJUAN

D-2021-02-02

Le Maire rappelle les travaux de Voirie communale qui ont été fait sur l'année 2020 par l'entreprise SANJUAN.

Il rappelle le devis initial qui s'élevait à 7 044.00 € HT. Ce devis faisant ressortir un prix à la journée de différentes locations.

La facture définitive de ces travaux s'élève à 9 351.00 € HT soit 11 221.20 € TTC.

La différence de montant s'explique par la facturation des journées réelles de locations à la journée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte le paiement de la facture définitive des travaux de voirie de la société SANJUAN pour un montant de 11 221.20 € TTC,
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Plan de formation mutualisé du territoire Est Béarn 2020 à 2022

D-2021-02-03

Le Maire rappelle que la loi du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la Fonction Publique Territoriale impose aux collectivités locales d'établir pour leurs agents un plan de formation annuel ou pluriannuel. Cette obligation a été réaffirmée par la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) ont conduit un projet d'accompagnement à la rédaction d'un plan de formation mutualisé sur le territoire Est Béarn du Département des Pyrénées-Atlantiques.

A l'issue de cet accompagnement, les collectivités du territoire ont décidé de pérenniser cet outil.

Ce projet permettra notamment au CNFPT d'organiser des formations sur le territoire concerné.

Le Conseil Municipal, après avis du Comité Technique intercommunal émis en dernier lieu le 11/12/2020, adopte le plan de formation mutualisé.

Projet de convention avec l'Institut Adour

D-2021-02-04

La première adjointe déléguée à la communauté de communes, donne lecture d'un projet de convention avec l'Institution Adour pour le Lac de l'Ayguelongue.

Cette convention est à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire (en Janvier) et l'Institution Adour passera le projet à son conseil de février.

Cette convention serait quadripartite (Institution, CCLB, Communes) dans la mesure où ce sont les communes qui assurent aujourd'hui la collecte des poubelles sur les aires de stationnement.

La commune est sollicitée pour donner son accord et accepter de la signer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Accepte le projet de convention annexé à la présente délibération, tel qu'il est proposé,
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Remplacement de la chaudière de l'école

D-2021-02-05

Le Maire rappelle les différentes interventions qui ont eu lieu sur la chaudière de l'école qui est devenue trop vétuste.

Il convient aujourd'hui de la changer.

La société BELLOCQ, qui est à l'origine de l'installation de la chaudière actuelle, a fait une proposition pour un montant de 13 228.80 € TTC.

Pour ne pas perturber le bon fonctionnement de l'école et garantir la sécurité des élèves et des enseignants, la chaudière sera changée pendant les vacances de Pâques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte le devis de la société BELLOCQ, pour un montant de 13 228.20 €
- Accepte que le changement de la chaudière se fasse pendant les vacances de Pâques pour ne pas nuire aux enfants et personnels encadrants,
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Le point sur le poste d'Adjoint d'Animation

L'Adjoint en charge de ce dossier fait le point sur les difficultés rencontrés avec l'un des agents.

Mutualisation de l'achat d'un défibrillateur

Il est proposé d'envisager la mutualisation, via la communauté de communes, de l'achat d'un défibrillateur, pour la commune qui n'en n'est pas équipée.

Préparation des projets de travaux (Bâtiments, voire, PLR)

Voirie : le budget sera identique à l'année précédente : il faut finir le chemin Labouyrie et étudier les autres besoins et priorités en fonction de l'état des chemins.

PLR : Programme du Département – du silo jusqu'au carrefour de Sault de Navailles, sauf accès à la carrière où il est demandé de l'enrobé.

La route de Larreule passe en Départementale et qui demande un élargissement avec les busages à refaire et déplacement des réseaux aériens.

Evacuation de l'eau 6 000 € reste 1 200 € à charge de la commune. Un accord est passé avec le responsable en échange du busage de la sortie de Berdot à 80 m (Mr BESAURY ne sera plus inondé).

DTM Luy du Béarn : dossier déposé à la Police de l'Eau et accepté. Les travaux doivent débuter après le 30 mars (panneau inondable sur Cappouey).

Bâtiments : Mr LARQUE fait part que les portes en bois sont à refaire ainsi que les volets du Presbytère.

Projet de convention avec le refuge de Monein

Le maire rappelle qu'aucune SPA n'est ouverte dans la région et qu'il conviendrait de passer une convention avec le refuge de Monein afin de leur confier les chiens et chats errants trouvés régulièrement sur la commune.

Il a été demandé à la responsable du refuge d'envoyer un projet de convention.

Liste des délibérations

D-2021-02-01 Création d'un poste d'Adjoint d'Animation

D-2021-02-02 Travaux de Voirie Communale 2020 – Facture SANJUAN

D-2021-02-03 Plan de formation mutualisé Est Béarn 2020 à 2022

D-2021-02-04 Projet de convention avec l'Institution Adour

D-2021-02-05 Remplacement de la chaudière de l'école

Tableau des membres du Conseil municipal

Membres	Statut	Pouvoir à	Signatures
ESTRADE Daniel	Présent		
PEDURTHE Jacqueline	Présente		
LECLERC Georges	Présent		
ARETTE Patricia	Présente		
BROUGÉ Virginie	Présente		
ARETTE-HOURQUET Corinne	Présente		
ARNAL Sébastien	Présent		
CELERIER Céline	Présente		
FONSECA Daniel	Présent		
LABORDE Valérie	Présente		
LAFERRERE Yannick	Présent		
LARQUÉ Jean-Louis	Présent		
MANOTTE Patricia	Présente		
MASSOU Jean-Marc	Présent		
MOULIS Bernard	Absent		